

Secrétariat d'Etat à
l'Education Nationale

Tunis, le 2 Octobre 1959

Le Secrétaire d'Etat à l'Education
Nationale

N° 3 / E.T.

à MM. Les chefs des Lycées et Collèges
Secondaires et Techniques

MM. les Inspecteurs de l'Enseignement
Technique

O B J E T
- - - - -

Vacance du poste de sous directeur du Collège
National Technique.

-:-

-:-

Je vous prie de bien vouloir rappeler à
votre personnel que le poste de sous Directeur du Collège
National Technique est encore vacant.

Les candidats à ce poste doivent être titulaires
d'une licence d'enseignement ou d'un diplôme d'ingénieur et avoir
enseigné pendant 5 ans au moins dans un établissement du second
degré.

Les candidatures doivent parvenir au Secrétariat
d'Etat à l'Education Nationale (Service de l'Enseignement Technique)
avant le 10 Octobre prochain délai.

Pr . Le Secrétaire d'Etat
à l'Education Nationale et
p.o.
Le chef de Service de
l'Enseignement Technique

A. EL FANI.